

LA FAUCONNERIE DANS LES SANCAKS DE NICOPOL ET DE VIDIN AUX XV^e ET XVI^e SIECLES

Bistra Cvetkova

Les plus anciennes données des sources dont la science historique dispose actuellement révèlent que les sancaks de Nicopol et de Vidin comptent parmi celles des provinces ottomanes dans les Balkans où la fauconnerie a connu un développement particulièrement important. Il est bien connu que dans l'Empire Ottoman et plus spécialement dans ses provinces sud-est européennes, l'élevage et le dressage de faucons et d'éperviers pour les distractions de chasse du sultan, ainsi que de la classe dirigeante en général, avaient engagé les efforts et le travail de toute une catégorie de la population jouissant d'un statut spécial : les fauconniers et les dresseurs des éperviers (*doğancı ve atmacacı*). L'organisation de la fauconnerie dans l'Empire Ottoman n'est pas suffisamment éclairée ni dans son ensemble, ni dans ses détails régionaux¹.

1 Voici quelques ouvrages concernant la fauconnerie aussi bien dans le cadre de l'Empire ottoman que dans le Sud-Est européen : Gl. Elezović, «Sokoları i sokolarstvo», *Iz istorije sokolarstva*, Fermand manastira Dečana i Donje Gušterice. Skoplje, 1923; Kâmil Su, «Balıkesir'de hassa doğancılarına dâir Belgeler», *Kaynak Mecmuası*, no. 39, nisan, 1936; Ali Rıza Yalçın, «Doğanla avcılık», *Ülkü*, seri III, fasc. 27, Mars 1949, p. 29-31; H. Uzunçarşılı, *Osmanlı Devletinin Saray Teşkilâtı*, Ankara, 1945, p. 420-424; B. Cvetkova, «Prinos kam izučavaneto na turskija feodalizâm v bălgarskite zemî prez XV-XVI vek.» *Izvestija na Institutata za bălgarska istorija*, VI, p. 162-166. L'auteur de ces lignes a préparé une étude sur la fauconnerie dans les Balkans (XV^e-XIX^e s.) - (Sous presse).

La recherche de plus en plus approfondie pendant les dernières décennies des documents d'archives ottomanes, ainsi que les efforts de plus en plus intenses autour de leur publication ont contribué entre autre à révéler un bon nombre de sources d'archives inconnues auparavant. Elle a permis aux chercheurs de jeter une lumière plus ample sur la nature et le développement de la fauconnerie, ainsi que sur la place qu'elle occupait parmi les différentes institutions du système féodal ottoman dans le Sud-Est européen.

Il n'y a plus de doute que la pratique d'élever et de dresser des faucons et des éperviers de chasse existait dans les pays du Sud-Est européen bien avant la conquête ottomane, ainsi que dans plus d'un Etat médiéval en Europe ou en Orient². Si l'on juge d'après certaines données dans les registres de recensement, on pourrait à juste titre affirmer que dans ce domaine il existe une continuité des institutions et des usages de l'époque pré-ottomane. Sous cet aspect le fait n'est pas unique. Les chercheurs ont déjà constaté une telle continuité de la vie institutionnelle du Moyen âge balkanique quant à l'organisation des *voynuks*, des *eflaks*, des *martolos*, des *derbentcis*, etc.

La fauconnerie dans l'Empire ottoman et plus particulièrement dans les pays balkaniques était organisée sur une base militaire sous la direction du chef suprême de la chasse impériale : *mir-i şikâr*³. Selon une discipline strictement observée au cours des premiers siècles, tous les participants à ce genre d'activité étaient soumis à ce

2 Cf. J. v. Hammer, *Falknerci, bestehend in drei ungedruckten Werken*, Wien, 1840; E. Viré, «Bayzara», *Encyclopédie de l'Islam*, I. Paris, 1961, p. 1186-89.

3 Le présent exposé sur la fauconnerie en général est préparé par l'auteur de ces lignes après une analyse approfondie d'un nombre important de documents ottomans et d'autres et plus particulièrement de la riche documentation sur la matière conservée dans la Bibliothèque Nationale de Sofia - D/649 (éd. par B. Cvetkova et V. Mutafchieva dans le X^e volume de *Izvori za bŕlgarskata istorija*, Sf., 1964), fonds 88, inv. 752 et Sl 7/2 (éd. par B. Cvetkova dans le même volume de *Izvori*); fonds 212, inv. 1; D/532, ainsi que des sources publiées par H. Hadzibegić. «Razprava Ali Čausa iz Sofije o timarskoj organizaciji u XVII stoleću», *Glasnik Zemaljskog Muzeja u Sarajevu*, nova serija, 1947, Društvene nauke, sv. II, p. 156-157; İ.H. Uzunçarşılı, «Kânûn-ı Osmânî mefhûm-i defter-i hâkânî», *Bellesten*, XV, 1951, 59, p. 395. Cf. aussi H. Inalcık, «Doghandji», *ET*, II, Paris, 1963, p. 629-630.

chef. Ils formaient deux groupes fondamentaux : les personnes s'occupant de l'élevage et du dressage de faucons et d'éperviers de chasse, appointés par la cour du sultan (*hassa doğancılar ve atmacacılar*), et celles qui en échange de leur service recevaient de petits fiefs (*sipahilik*) dans les provinces, (des complexes de biens immobiliers, appelés dans les régions balkaniques du nom slave de «*baština*» emprunté à la terminologie médiévale), ou bien servaient seulement moyennant certains allègements fiscaux.

Les gens faisant partie de cette catégorie spéciale portaient différentes dénominations principalement d'après la race des oiseaux de chasse : *doğancı*, *şahinci*, *çakırcı*, *balabancı*, s'occupant de faucons, respectivement de la race «*doğan*» (*falco peregrinus*), «*çakır*» (*falco sacer*) et «*balaban*», des fauconniers s'occupant de deux races appelées dans les sources des termes *sayfi* (ou *seyfi*) et *esperî* (ou *esprî*)⁴.

Le terme le plus habituel désignant les fauconniers dans l'Empire ottoman était «*doğançı*» ou sa forme persane - «*bazdar*»⁵. Les chasseurs, les éleveurs et les dresseurs d'éperviers n'étaient connus que sous un seul nom : *atmacacı*.

Les différentes activités autour du dressage et de l'utilisation des oiseaux de chasse étaient également différenciées dans la terminologie. *Yuvacı*, *yavrucı*, *kayacı-şahinci*, *tülekçi*, *dedeban*, selon les sources, étaient appelées les personnes qui étaient chargées des obligations les plus pénibles : découvrir les nids de faucons et d'éperviers dans les lieux montagneux ou forestiers à l'accès difficile, de les surveiller sans relâche jusqu'à ce que les petits oiseaux changent leurs plumes, c'est-à-dire qu'ils puissent voler. Durant la période de

4 Sur ces espèces cf. Bibliothèque Nationale de Paris, Fonds turc Sl, f^o 737-742; Istanbul, Belediye Kütüphanesi; Cevdet kitapları, n^o 60; *Defter-i bazdar-ı vildyet-i Rumili ve Anadolu ve gayruha*.

5 Cf. Les dispositions concernant les fauconniers dans le kanun du sancak de Vidin. Österreichische National-Bibliothek - Wien, Turcica AF 77, f^o 198 r-211 r, éd. par B. Cvetkova. *Proučvanija na gradskoto stopanstvo prez XV-XVI vek*. Sofia, 1972, p. 178, cf. aussi B. Cvetkova, «Actes concernant la vie économique des villes et ports balkaniques aux XV^e et XVI^e siècles», *Revue des études islamiques* XL/2, 1972, p. 368-370 et dans une autre version par D. Bojančić, *Turski zakoni i zakonski propisi iz XV/XVI veka za Smederevsku, Kruševacku i Vidinsku oblast*, Beograd, 1974, n^o 64; D. Lukač, *Vidin i Vidinskijat sandzak prez 15-16 vek*. Sf., 1975, p. 177-178.

la surveillance et de l'élevage des petits oiseaux, il était strictement interdit par une réglementation officielle de pénétrer dans la zone des nids à quiconque n'appartenait pas à la catégorie des fauconniers et des dresseurs d'éperviers. La répétition insistante dans de nombreux documents concernant l'interdiction aux rayas ordinaires, non fauconniers, de s'emparer d'oiseaux de chasse dans les endroits monopolisés pour les besoins du sultan, laissent entendre que les infractions de ce genre n'étaient pas rares. Il est probable que ce braconnage s'était développé par suite du fait que les oiseaux destinés à être fournis obligatoirement ne pouvaient toujours survivre.

D'un autre genre d'activités étaient chargées les personnes dénommées par exemple «götüreci», c'est-à-dire celles chargées de transporter les oiseaux de chasse, et les «görenci» ou «görüncehanacı», c'est-à-dire leurs éleveurs. Ces deux catégories devaient se présenter chaque année à la cour du sultan en compagnie de leurs chefs directs - les *doğancıbaşı* (ou *serbazdaran*) - afin de servir dans la volière du sultan (*kuşhane*).

Dans les registres des *doğancı*, d'ores et déjà à partir du XV^e siècle il est relevé que les «görüncehanacı» recevaient de la cour de petits faucons qu'ils élevaient et préparaient pour leur destination future au sérail du sultan. Selon la race des faucons, les personnes chargées de cette tâche étaient appelées, ainsi qu'il ressort des sources, «çakır görenci», «şahin görenci», etc., bien qu'en fait elles effectuaient le même travail. Ces activités pouvaient être accomplies par les fauconniers et les dresseurs d'éperviers quel qu'ait été leur statut : ceux qui recevaient des timars, aussi bien que ceux qui possédaient des «*baştina*» et de même les moins favorisés qui n'obtenaient que des dégrèvements fiscaux.

Plus différentes étaient les occupations des personnes appartenant à la catégorie des «chasseurs», citées dans les sources sous les termes de «*sayad*», «*tuzakçı*» et «*zağanozcu*». Leur principal devoir consistait à capturer les oiseaux par divers moyens : gûme, pièges, etc. et de fournir ces oiseaux à la cour du sultan pour y être dressés.

Les personnes participant à cette activité, soit qu'elles reçoivent leur salaire de la cour du sultan ou bien qu'elles soient dispersées dans les provinces avec un statut différent, formaient une institution strictement centralisée qui faisait partie des corps auxiliaires

de l'armée impériale, constituant des formations militaires respectives : les *bölük*.

Les chefs suprêmes de toute cette organisation étaient les *çakır-cıbaşı* le *şahıncıbaşı* et l'*atmacıbaşı* de la cour. L'organisation toute entière se trouvait sous le commandement du *mir-i şikâr* (chef de la chasse du sultan). Dans les provinces, le chef supérieur des fauconniers était le *beylerbey* des *doğancı*; dans chaque nahie : le *doğancıbaşı*, qui est cité également sous le nom de «*serbazdaran*» et «*serşahinci*». Il était considéré comme commandant d'un *bölük* respectif, comprenant les fauconniers et les dresseurs d'éperviers d'une région déterminée.

Comme pour de nombreuses autres catégories spéciales, le pouvoir suprême entretenait également pour les fauconniers et les dresseurs d'éperviers un recensement contrôlé périodiquement : de pair avec les registres concernant les salaires des *doğancı* et des *atmacı* de la cour, étaient également établis des registres spéciaux, dans lesquels étaient inscrits avec la plus grande précision les noms des fauconniers et des dresseurs d'éperviers dans les provinces vivant et remplissant leur service, le lieu des *sipahilik*, le montant et le caractère de leurs revenus destinés aux fauconniers-timariotes, aux *baştina* des fauconniers et les revenus obtenus par eux, ou bien seulement les noms accompagnés d'une note concernant les dégrèvements fiscaux accordés aux personnes qui ne jouissaient de rien d'autre en échange de leur service en tant que fauconniers.

Selon la spécificité de leur activité, les fauconniers et les dresseurs d'éperviers avaient une obligation fondamentale : fournir un nombre déterminé de faucons et d'éperviers entraînés pour la chasse à la cour du sultan, ou bien chasser dans un nombre déterminé de *gûme* où ils capturaient des rapaces destinés au dressage correspondant.

Certains fauconniers et dresseurs d'éperviers, le plus souvent ceux qui étaient détenteurs de *timar*, se faisaient procurer des oiseaux par l'intermédiaire de «dénicheurs» (*yuvacı*) - détenteurs de *baştina* et simplement des personnes exemptes d'impôts. Ces mêmes fauconniers et éleveurs d'éperviers faisaient très probablement le dressage des oiseaux avant que ces derniers fussent livrés à la capitale.

Chaque année, lorsque le temps de livraison des oiseaux à la cour du sultan arrive, les fauconniers et les éleveurs et les dresseurs d'éperviers arrivaient avec leurs chefs immédiats à Constantinople et remettaient les oiseaux de chasse à leurs *aga*. Dans les années où, pour une raison ou pour une autre, ils ne pouvaient pas accomplir leurs obligations, ils étaient tenus de payer comme compensation la taxe dite *mürde beha* (la contre-valeur du mort, c'est-à-dire comme si l'oiseau était mort) qui était très élevée-150 akché pour les musulmans et 300 akché pour les non-musulmans.

Lors de la livraison des faucons et des éperviers ou du paiement de la taxe *mürde beha*, les fauconniers et les dresseurs d'éperviers recevaient un *tezkeré* délivré par le *çakırcıbaşı* de la cour avec les indications du nom du fauconnier, de la date et de l'époque de la prise des oiseaux de leurs nids. Les obligations spéciales des fauconniers étaient également spécifiées dans un document officiel - on délivrait un *berat* du sultan.

En quoi précisément constituaient les différences dans le statut des fauconniers et éleveurs d'éperviers, détenteurs de *timar*, d'une part, et détenteurs de *baştina*, d'autre part? La législation, aussi bien que les registres indiquent clairement que ceux-là, quoique n'étant pas directement chargés d'un service militaire, étaient proches par leurs conditions des *sipahi*; ils faisaient, de fait, partie de la classe dirigeante ottomane dans les provinces. Dans l'accomplissement de leurs obligations, ils tiraient leurs revenus des prélèvements sur les revenus de la population (*raya*) habitant les villages de leurs *timar*. Les registres font voir que leurs fiefs n'étaient pas grands par leur étendue et leur rapport variait de quelques centaines à 3000 akché. C'est dans des cas très rares que les *timar* des fauconniers dépassent cette limite.

D'après les données des registres, un certain nombre de *timar* de ce type comprenaient un ou plusieurs foyers assignés, sur des principes d'associés (*müşterek*), à plus d'un titulaire. Dans les *sipahilik* des *doğancı*, on rencontre très souvent des *mezraa*, c'est-à-dire des terres non peuplées, mais labourables, qui ne faisaient pas partie du terroir des villages inscrits dans le registre ottoman. Une partie de ces *mezraa*, cultivés par le *raya* des villages voisins ou plus éloignés, devenaient des terres de rapport et parfois donnaient naissance à des localités nouvelles. Le pouvoir ottoman se servait

très souvent de ces terres pour encourager leur labourage et leur rapport en y engageant l'intérêt personnel des menus détenteurs de fiefs. Une partie considérable des fauconniers jouissaient de leur *bastina* exempt d'impôt - c'était un complexe de champs, de vignes, de vergers, etc. Ceux-ci, tout comme ceux-là, étaient exemptés des impôts «extraordinaires» et «lourds» (*avariz-ı divaniye, tekâlif-i őrfiye ve şakka*), de la capitation (*cizye*) pour les non-musulmans, et de l'impôt foncier-personnel (*ispence*).

Mais ni les *timar* de peu de rapport qui, par ailleurs, appartenaient très souvent à plusieurs copossesseurs, ni les *baştina* limités par leur étendue, par leur rapport et par la nature des cultures agricoles, ni encore les avantages des dégrèvements partiels d'impôt pour les fauconniers les plus ordinaires, ne pouvaient assurer un entretien total des personnes engagées dans ce genre d'activité. Pour cette raison, les détenteurs de *baştina* étaient obligés de cultiver et de mettre à profit encore d'autres terres appartenant à des fiefs séparés de féodaux ottomans. C'est la cause pour laquelle ils étaient obligés d'acquitter une rente féodale aux propriétaires fonciers respectifs, étant en même temps liés à eux par les obligations des simples *raya*.

Étant exemptés d'impôt sur les moutons pour des troupeaux jusqu'à 100 têtes de moutons, au-dessus de ce nombre, les fauconniers et les dresseurs d'éperviers - détenteurs de *baştina* - devaient payer un akçe pour chaque tête. Ils n'étaient pas exemptés non plus du groupe de taxes occasionnelles *bad-i hava*, dans lesquelles étaient incluses en outre la taxe de mariage (*arus*), les taxes sur les héritages *beyt-ül-mal, mal-i gayb, mal-i mevkuđ*, les amendes pour crimes (*cürm-i cinayet*), les taxes sur la remise d'un esclave ou d'une asclave en fuite, ou bien du bétail égaré - *kul ve cariye mücdeğani, yava ve kaçkun*, l'impôt sur les ruches à miel (*resm-i kovan*). Dans certains documents il est expressément spécifié que les revenus en question étaient destinés à l'élevage des oiseaux de chasse dans la capitale et utilisés comme recettes pour les salaires des fauconniers de la cour. Les taxes et les impôts mentionnés étaient perçus au profit du fisc par les *doğancıbaşı* locaux.

La plus pénible aurait été la condition des fauconniers et des dresseurs d'éperviers qui ne possédaient ni *timar*, ni *baştina* et ne jouissaient que de certains dégrèvements d'impôt se traduisant le

plus souvent par l'exemption des impôts « extraordinaires » et « lourds » (*avariz-ı divâniye ve şakka*). A côté de leur lourde prestation de fournir des oiseaux de chasse, ils devaient s'acquitter en outre, tout comme le simple *raya*, de toutes leurs obligations envers les feudataires locaux.

Au moyen de certains dégrèvements fiscaux, le pouvoir séparait les détenteurs de *baştina* et les fauconniers ordinaires du reste de la masse du *raya*. C'est précisément le sens des dispositions dans la législation, interdisant l'engagement des fauconniers dans diverses prestations et corvées (transport d'orge, fauchage des prés, etc.) de la part des *sancakbey* et des *subaşı* des vilâyet, ainsi que l'ordre stipulant que toutes les prérogatives punitives à l'égard des fauconniers et éleveurs d'éperviers soient accordées à leur *doğancıbaşı*, à l'exception de la peine capitale ou de la mutilation d'une partie du corps qui entraient dans les attributions des *sancakbey*.

Le pouvoir suprême avait bien pris soin de consolider cette institution en lui assignant un caractère héréditaire. Il ressort des registres, ainsi que de la législation que, aussi bien chez les détenteurs de *timar* que chez les détenteurs de *baştina* et les fauconniers et éleveurs d'éperviers ordinaires, une « réserve » héréditaire permanente était assurée, liant les pères, les frères, les fils et les petits-fils. Dans beaucoup de localités, des personnes ayant des liens de parenté proche y prenaient part soit directement en étant engagées dans des activités fauconnières, soit comme des fauconniers de réserve, dans le groupe que les registres et la législation désignent par le terme de « fils de *doğancı*, de *çakırcı*, de *şahinci* et de *atmacacı* » (*evlâd-ı doğancıyan*, etc.).

De plus, le principe héréditaire était observé à tel point que maintes fois dans les lois et les ordonnances on rencontre des textes interdisant de considérer comme des fauconniers des personnes qui n'étaient pas des fauconniers héréditaires, mais de simples *raya*, même si elles étaient désignées pour le service des fauconniers par un *berat* du sultan. Ceux-ci ne pouvaient bénéficier que d'une seule compensation : l'exemption d'impôts extraordinaires.

Bien que n'ayant pas encore assumé entièrement les obligations de leurs parents, les fils et les petits-fils des *doğancı* et des *atmacacı* jouissaient à leur tour d'un statut spécial. La législation leur assurait une certaine immunité vis-à-vis des *sancakbey* et des *sipahi*

locaux. Cependant, ils ne bénéficiaient pas du dégrèvement d'impôt des fauconniers et éleveurs d'éperviers en service actif. Le législateur prévoit expressément qu'ils s'acquittent de leur *cizye* et de leur *ispence* au profit du fisc sur le principe de la différenciation d'après les biens : sur l'instruction du *cadı*, ils devaient être divisés en trois catégories - supérieure, moyenne et inférieure; ils devaient payer aussi la dîme sur leurs biens renfermés dans les limites des possessions féodales locales, ainsi que l'impôt sur les porcs à raison d'un *akçe* pour deux porcs.

Il semble qu'au cours des années, des régions fauconnières se soient spécialisées, où pendant des siècles se sont conservées des familles entières de fauconniers.

Bien qu'encore incomplètes, les données des *defter* du cadastre ottoman des XV^e et XVI^e siècles dont nous disposons, nous permettent de suivre tout à fait concrètement la propagation régionale de la fauconnerie et plus spécialement le degré dans lequel la population balkanique non-musulmane, et dans ce nombre également les Bulgares, était incluse dans cette activité.

Les sancaks de Nicopol et de Vidin présentent un intérêt particulier dans ce sens. La présence de la fauconnerie dans le premier de ces sancaks est attestée encore au XV^e s. dans les nahies de Tirnova (Veliko Tirnovo), Şumnu (Choumène), Madara et Islâmbol (Preslav)⁵. Parmi les localités situées dans la première nahie est mentionnée dans un registre concernant les fauconniers en Roumélie de la deuxième moitié du XV^e s. le village de Rahova (Gorna Oriahovica), district de V. Târnovo. Un seul musulman, détenteur d'un *berat* figure en tant que *doğancı* dans ce village. Cependant, il est mentionné parmi les *raya* vu que de toute probabilité il ne provenait pas d'une souche des *doğancı*. Dans le village de Lipnica (Lipnica) figurent deux *şahinci* bulgares, appartenant au *bölük* de leur frère islamisé - Ahmed Tihan, fils de Karagöz « le mécréant ». Ce n'était que le premier qui jouissait d'un *baştina*. Le deuxième était exempt de certains impôts.

La région de Şumnu est aussi connue par la présence des faucon-

5 Cf. Bibliothèque Nationale de Sofia - Section Orientale D/649, p. 5, 110, 111-113; cf. *Izvori...*, X, p. 159, 214, 215, registre Tn 31/16, p. 19, cf. *Izvori*, X, p. 56.

niers de longue date. Ainsi, par exemple, le village de Dikilitaş (Po-bit kamak, district de Varna) était assigné en tant que timar au doğancı Süleyman et à ses trois frères. Le village leur a été destiné après avoir été retiré des mains d'un timariote non-doğancı sous prétexte que le village était considéré comme appartenant aux doğancı depuis un temps reculé.

Dans le village de Novasel (Novosel, district de Choumène) sont enregistrés deux şahinci bulgares. Le village de Külefça (Kulevçe) est attesté avec deux frères bulgares - şahinci, appartenant au bölük d'un certain Mustafa, serşahinci de Karnovası (Karnobat, district de Bourgas), Madara, Şumnu et Aydos (Aitos, district de Bourgas). Au même bölük appartenaient aussi des doğancı des villages Çekandinova (Liliak, district de Choumène), Razboïna (district de Targovichte), Ormanlu (non identifié) de la nahie d'Islâmbol.

L'état de la fauconnerie au XVI^e s. dans le sancak de Nikopol et en général dans la Bulgarie du Nord ainsi que dans certaines régions y adjacentes est attesté par un registre de 1564-1565 concernant les fauconniers et les dresseurs d'éperviers en Roumélie⁶. L'analyse de cet intéressant registre nous fait constater qu'il ne reflète pas les résultats d'un recensement complet de cette catégorie de la population aux obligations spéciales : il n'y eurent pas les listes détaillées des doğancı et des atmacacı - les timariotes, n'est pas présentée non plus la fauconnerie dans toutes les régions dont on sait qu'elle existait d'après d'autres renseignements.

Au début du registre sont inscrits des villages avec le montant précis de leurs revenus, répartis par nahie dans le sancak de Paşa, Köstendil, Vidin, Silistre, Çirmen et Gelibolu. Pour chaque nahie est indiqué le montant général des revenus. Il est évident que ces revenus devaient être répartis entre les personnes faisant partie de la catégorie des fauconniers. Suivent les listes des baştina et des fauconniers bénéficiant de dégrèvements fiscaux (çakırcı et şahinci) et des dresseurs d'éperviers du sancak de Niğbolu (Nikopol), des çakırcı et şahinci du sancak de Vidin, des şahinci, des çakırcı et des doğancı du sancak de Semendre (Smederevo), des bazdar du sancak d'Izvor-nik⁷, figurent également des renseignements sur les bazdar du san-

⁶ Istanbul, Belediye Kütüphanesi, Cevdet Kitapları no. 60.

⁷ Zvornik, Yougoslavie.

cak de Viza, sur les doğancı du sancak d'Avlonia⁸, sur les atmacacı du sancak de Çirmen et sur un doğancı du sancak de Delvine⁹. Sont décrits à part par sancak et nahie les fauconniers et les dresseurs d'éperviers d'Anatolie.

Les données de ce registre nous permettent d'affirmer que pendant le XVI^e s. le nombre des fauconniers et des dresseurs d'éperviers a augmenté non seulement dans les villages mentionnés par les documents du XVI^e s., mais dans bien d'autres villages.

Le tableau qui suit nous présente les données du registre en question pour le sancak de Nikopol concernant le nombre des doğancı et des atmacacı actifs et de réserve dans différentes localités classés par le genre de leur activité¹⁰.

Le total des chiffres qui reflètent le nombre des fauconniers et dresseurs des éperviers dans le sancak de Nikopol s'élève à 642 âmes. De ce nombre 128 sont musulmans (5 parmi elles sont de toute évidence des personnes d'origine non-musulmane). Il n'y a aucun doute que dans la grande partie du sancak de Nikopol, les fauconniers détenteurs de baştina et ceux bénéficiant de dégrèvements d'impôts étaient principalement des Bulgares - leur supériorité numérique est importante.

Les éleveurs et dresseurs d'éperviers étaient moins nombreux et tous des musulmans. Notre étude nous permet, du reste, de juger du nombre des personnes engagées dans les différentes activités (d'après l'espèce et l'intensité de leur travail), organisées en vue de fournir des oiseaux de chasse à la cour. Sans conteste, le plus grand nombre appartient à la catégorie des kayacı-şahinci - 277; suivent les çakırcı, c'est-à-dire les éleveurs de nichées de faucons de l'espèce de «çakır» - 215; şahinci - 27; şahin göreci, c'est-à-dire éleveurs de

⁸ Viôre, Albanie.

⁹ Delvine, Albanie.

¹⁰ Il faudrait attirer l'attention sur le fait que le total des chiffres que nous avons marqué sur nos tableaux ne correspondent pas à tous les chiffres indiqués par le recenseur. On pourrait expliquer ce fait surtout par la raison que sur nos photos du registre d'Istanbul il y a certains défauts qui nous empêchent de reconstituer dans quelques cas la liste complète des fauconniers. D'autre part, il y a parfois des erreurs du recenseur lui-même. Il n'est pas facile, du reste, d'évaluer le nombre des dresseurs d'éperviers car dans leur liste il y a quelques points obscurs que nous allons signaler à la place respective.

faucons de l'espèce şahin - 9; doğancı - 5. La répartition des localités habitées par les fauconniers dans les diverses nahies est que voici :

Nahie	Nombre des localités	Localités avec fauconniers	Localités avec fauconniers et dresseurs d'éperviers	Localités avec dresseurs d'éperviers
Ivraca	6			
Niğbolu	9	8		1
Lofça	6	6		
Tırnova	12	12	1	
Şumnu	17	13	1	3
Hezargrad	10	5	1	
Izladi	4		1	3
Çernovi	8	5	1	2
Eski Zagra	1			1
Total : 9 nahiyes	83	49	5	14

Selon le nombre des fauconniers dans les diverses localités, la répartition était la suivante : 2 localités comportant respectivement 69 et 65 personnes; 6 localités avec 20 à 30 personnes, 7 - avec 10 à 20 personnes, 30 avec 1 à 2 personnes et le reste comportant de 3 à 10 personnes. Les plus nombreux sont les groupes de fauconniers dans les nahies d'Ivraca, de Tırnovo et de Hezargrad, et plus particulièrement dans les villages de Sokolar - 69, de Çekandin - 65, dans la ville de Vratza - 30, dans les villages de Dobrali Senokos - 30, de Radan - 30 et de Bogatovo - 24.

Le plus grand est le nombre des musulmans fauconniers et d'éleveurs d'éperviers dans les nahies de Şumnu et de Hezargrad. Cela s'explique aisément par le fait des grandes proportions de colonisation turque dans cette région et les processus d'assimilation qui s'y sont produits.

Le recenseur a inséré encore à la fin des listes de tous les fauconniers et de tous les atmacacı du sancak le montant des dif-

férentes obligations fiscales dont cette catégorie était chargée. En voici le tableau :

impôts	şahinci et çakırcı	atmacacı
mücerret des musulmans	8445	160 (20x8)
des non-musulmans	3505 (140x25)	60
arus	310	
impôt sur les montans	2750	500
mürde beha	1200	2000
yava ve beyt-ül-mal	230	160
niyabet ve bad-i heva	500	60
cizye	1395	
Total	18335	2940 = 21275

Le sancak de Vidin est mentionné dans les sources déjà durant le XV^e siècle en ce qui concerne la fauconnerie, bien que pour le moment les données sur cette matière soient succinctes. Le registre déjà mentionné de XV^e s.⁷³ se rapportant principalement aux fauconniers et aux dresseurs d'éperviers, détenteurs des timars, contient 13 villages de la nahie de Vidin : Irzana⁷⁴, Bile Reka⁷⁴, Kalošnice⁷⁵,

73 Ve village est connu dans d'autres documents des XV^e et XVI^e siècles. (Cf. D. Lukač. *Vidin i Vidinskijat sandzak*). Une bonne partie des villages appartenant au sandjak de Vidin et mentionnés dans cet article est identifiés d'après l'ouvrage de D. Lukač. Chaque fois qu'il est question d'une information puisée à l'ouvrage cité de D. Lukač, nous l'indiquons par les initiales de l'auteur: D. L. Le village d'Irzana est aujourd'hui le quartier Ruzena de la ville de Bor, Yougoslavie. (D.L.)

74 Mentionné aussi au XVI^e s. (D.L. et notre registre de Belediye Kütüphanesi). Aujourd'hui, il existe deux villages appelés Gorna et Dolna Bile reka, district de Zayčar, Yougoslavie.

75 Non identifié.

Sumrakofça⁷⁶, Istopan⁷⁷, Kraponiçe⁷⁸, Dramlak⁷⁹, Kırnince⁸⁰, Barnasofça⁸¹, Yaplanovik⁸², Virbovça⁸³, Tirkovište⁸⁴, ainsi que Virbova, nahie Zagorie⁸⁵. Ces villages sont représentés par 1 ou 2 familles (seulement 3 d'entre eux comprennent respectivement 3, 4 et 5 ménages) et sont enregistrés auprès du timar d'Ismail, fils de Jakub. Bien que nous ne possédions pas la moindre indication concernant la présence de fauconniers dans cette liste de nahie, nous avons de sérieuses raisons d'estimer que les familles des villages cités étaient des familles de fauconniers. Beaucoup plus nombreuses et plus claires sont les données concernant la fauconnerie dans le sancak de Vidin enregistrées dans le defter déjà mentionné de la Bibliothèque municipale d'Istanbul.

Dans la partie liminaire, sous le titre de «Timars des bazdars de Roumélie» ne figurent des données que sur trois villages : de la nahie de Timok - le village de Dolna Grezne (aujourd'hui Greznič, district de Timok) - avec un revenu de 1675 akçe; de la nahie de Bane - le village de Lamborca, non précisé, avec un revenu de 308 akçe et de la nahie de Polomie, le village d'Istuben, avec un autre nom... (non précisé), avec un revenu de 18,510. De ce revenu sont répartis entre les timariotes bazdar dans ce dernier village 10,714.

76 Mentionné aussi au XVI^e s. (cf. registre de B.K.), aujourd'hui Sumrakovac, district de Bolevac, Yougoslavie (D.L.).

77 Dans «Izvori», c'est déchiffré comme Ustojan. Probablement Stopanie du registre d'Istanbul, disparu. D.L. indique une place nommée Stopanie, au Nord-Est du village de Podgorac, district de Bolevac, Yougoslavie.

78 Probablement Krapčene, district de Mihailovgrad, Bulgarie.

79 Mentionné dans d'autres documents des XV^e et XVI^e s. (D.L. et notre registre de B.K.). Non précisé.

80 Peut-être qu'il s'agit du même village de Kırtenice, mentionné chez D.L. et dans le registre de B.K. - non identifié.

81 Non identifié.

82 Mentionné chez D.L. (XVI^e s.) et dans notre registre de B.K. - Non identifié.

83 Non identifié.

84 Probablement il s'agit du village de Hirkošite dans le registre de B.K. Mentionné au XV^e s. chez D.L. Non précisé.

85 Probablement le même village qui est mentionné au XVI^e s. (Cf. D.L. et notre registre de B.K.). Dans ce dernier registre, il dépend du nahie de Timok. Non identifié.

Les revenus pour l'ensemble du sancak assignés aux bazdar timariotes s'élevaient à 12,697 akçe.

Mais si cette somme assurait un nombre restreint de timariotes-bazdar, les détenteurs des baština, ainsi que ceux qui jouissaient des allègements fiscaux et appartenaient à la catégorie des fauconniers dans le liva de Vidin étaient incomparablement plus nombreux. Toutefois, à la différence des autres sancak en Roumélie, les fauconniers (çakırcı et şahinci) du sancak de Vidin étaient enregistrés avec les revenus des taxes que d'après la loi ils payaient par leurs doğan-cıbaşı au profit du fisc. Et là également le recensement était effectué par nahies et villages. Sont inscrits les fauconniers - les éleveurs et les dresseurs de faucons du type «çakır» et «şahin» habitant dans 75 villages de 7 nahies dans le sancak : Çerna Reka, Krivina, Isfirlik, Zegorie, Timok, Feth-ül-islâm et Polomie.

Les données du registre sont groupées dans le tableau suivant.

Villages	Çakırcı		Şahinci		Total		
	Actifs	De réserve	Actifs	De réserve	Revenus	Moutons	
1	2	3	4	5	6	7	8
<i>Nahiye-i Çerna Reka - 34 villages</i>							
Mala Slatina ⁸⁶	1				1	70	110
Istoplū (Veseliče) ⁸⁷	1	1 célib.	1	2 célib.	5	279	128
Boroznice (Hislatofca) ⁸⁸	1	1 célib.			2	107	120
Kırtenice ⁸⁹	2	2 (1 célib.)	8	17 (5 célib.)	29	801	262
Podgoriçe ⁹⁰	10	17 (13 célib.)	5	6 célib.	38	1320	220
Sumrakofça	4	4 (2 célib.)			8	434	170

86 Probablement Slatina, district de Bor, Yougoslavie (D.L.).

87 Disparu. D. Lukač indique une localité nommée Veseliče au Sud du village de Dobro polje, district de Bolevac, Yougoslavie.

88 Poruznica, district de Sokobanja, Yougoslavie (D.L.).

89 Non identifié.

90 Podgorac, district de Bolevac (D.L.).

1	2	3	4	5	6	7	8
Yatili ⁹¹	4	7 célib.	6	11	28	1103	380
Draglin ⁹²	3	3 (2 célib.)			6	311	140
Sremian ⁹³	6	8 (6 célib.)	1	1	16	606	330
Istopanie	11	12 (3 célib.)	5		28	1210	400
Bogunča ⁹⁴	1	2			3	191	144
Istetina ⁹⁵	6	6 (2 célib.)			12	613	260
Istebanča ⁹⁶	4	6 (4 célib.)			10	468	180
Drumlak ⁹⁷	1		2	2 (1 cél.)	5	368	140
Küçük Tirnova ⁹⁸	2	4 (3 célib.)			6	330	160
Tirnaştice ⁹⁹	1	3 (3 célib.)			4	222	140
Izvor Banice ¹⁰⁰	3	4			7	341	180
Banice ¹⁰¹	1	2 (1 célib.)			3	211	140
Sirnofça ¹⁰² (Ivanofça)	4	9 (8 célib.)	8	10 (7 cél.)	31	1007	310
Senofça ¹⁰³	2	4 (2 célib.)			6	372	160
Çeraviçe ¹⁰⁴	3	5			8	315	130
Dolna Sirakofça ¹⁰⁵			2	3 célib.	5	257	
Zagradiye ¹⁰⁶			3	3 célib.	6	316	130

91 Non identifié.

92 Non identifié.

93 Disparu. Il y a une rivière du même nom, au Nord-Ouest de Podgorne, district de Bolevac, Yougoslavie (D.L.).

94 Disparu, mentionné chez D.L., op. cité.

95 Non identifié.

96 Mentionné dans les documents publiés par D.L., non identifié.

97 Non identifié.

98 Non identifié.

99 Non identifié.

100 Mentionné chez D.L. Elle suppose qu'il s'agit des sources minérales Gamzigradaka banja dans le district de Zajčar.

101 Non identifié. D'après D.L., dans les villages actuels de Krivel Bučie et Ostrel, district de Bor, il y a des hameaux nommés Banica.

102 Chez D.L. Serbofça. Il n'y a pas de contre-indication pour accepter la forme Sirnofça. Non identifié.

103 Chez D.L. il y a un mezra du même nom, dépendant du nahie de Zagorie.

104 Chez D.L. il y a un mezra Çeroviçe du nahie de Černa reka et le village de Çeravice du nahie de Timok.

105 Non identifié. D.L. signale qu'il y a des hameaux nommés Siraka dans les villages de Krivel, Bor et de Podgorac, district de Bolevac, Yougoslavie.

106 Zadgradie, district de Zajčar, Yougoslavie (D.L.).

1	2	3	4	5	6	7	8
Mirkasniçe ¹⁰⁷			2	2 (1 cél.)	4	100	
Yablanovik ¹⁰⁸			6	12 (6 cél.)	18	647	130
Rayanofçe ¹⁰⁹			3	2 (1 cél.)	5	453	140
Hirkovište			11	15 (10 cél.)	26	905	190
Gorna Granofça ¹¹⁰			2	3 (2 cél.)	5	262	132
Dolna Kuzmina ¹¹¹			1	1 cél.	2	140	112
Beli Reka			4	4 cél.	8	212	120
Lipoviçe ¹¹²			4	3 (2 cél.)	7	247	110
Irzana			8	20 (11 cél.)	28	880	160
Çerova ¹¹³			2	2	4	197	120
Istinar ¹¹⁴			3	2 cél.	5	80	

Nahie-i Krivina - 13 villages

Hrabrova ¹¹⁵	2	1			3	174	180
Suha Brusnik ¹¹⁶	1	1			2	105	116
Drenofçe ¹¹⁷	1	4			5	220	136
Brailofça ¹¹⁸	1	1			2	130	114
Bredina ¹¹⁹	1	3 (2 célib.)			4	250	144
Mala Vitanofça ¹²⁰	2	3 (1 célib.)			5	232	140
Çumre ¹²¹	1	1			2	132	120

107 Non identifié.

108 Podgorac, district de Bolevac, Yougoslavie (D.L.).

109 Non identifié.

110 Non identifié. D.L. mentionne un village portant le nom de Grabovitzza dans le district de Ključ, un autre du nom de Grabovac, district de Timok, ainsi que la localité Grabovac dans le district de Bolevac, Yougoslavie.

111 Non précisé. Mentionné aux XV^e et au XVI^e siècles dans les registres édités par D.L.

112 Disparu (D.L.).

113 Disparu.

114 Non identifié. Chez D.L. il y a Isvinen.

115 Rabrova, district de Vidin (D.L.), Bulgarie.

116 Brousnik, district de Krajna, Yougoslavie.

117 Non précisé. D.L. mentionne un hameau nommé Drenova, une partie du village de Krivel, district de Bor. En 1483, la localité dépendait du nahie de Černa reka (D.L.).

118 Non précisé. On peut lire aussi Branilovča.

119 Non identifié.

120 Non précisé.

121 Non précisé.

1	2	3	4	5	6	7	8
Balinçe ¹²²	1	1			2	130	118
Senegos ¹²³	1	1			2	129	116
Šišençe ¹²⁴	1	2 célib.			3	151	114
Vlagonofça ¹²⁵	2	3 (1 célib.)			5	206	116
Kubiç ¹²⁶	1	5 (4 célib.)			6	230	120
Iskrovinçe ¹²⁷			8	16 (7 cél.)	24	738	160

Nahiye-i Isfirtik - 5 villages

Bozinofçe ¹²⁸	1	2 (1 célib.)			3	190	124
Galibabınçe ¹²⁹	6	11 (6 célib.)			17	601	220
Preka Noga ¹³⁰	1	1 célib.			2	130	120
Nişofça ¹³¹	2	2			4	176	140
Beli Potok ¹³²	2	5 (1 célib.)			7	268	160

Nahiye-i Zagorie - 6 villages

Saraçinçe ¹³³			2	3 (2 cél.)	5	170	128
Vlahovik ¹³⁴			1	4 (2 cél.)	5	127	120
Gorne Drazinçe ¹³⁵			2	3 célib.	5	267	140
Butegniçe ¹³⁶			1	3	4	196	120
Kladorup ¹³⁷			2	4 (3 cél.)	6	315	140
Dračinofça ¹³⁸			1	3 (1 cél.)	4	120	110

122 Balinci, district de Timok (D.L.).

123 D.L. le signale comme dépendant du nahie de Černa reka. Non précisé.

124 Šišenci, district de Vidin (D.L.).

125 Chez D.L. il y a Vlagonofça. Non identifié.

126 D'après D.L., au XVI^e s. c'était un mezraa non peuplé. Non identifié.

127 Disparu.

128 Non identifié.

129 Galibabinci, district de Sfrlig, Yougoslavie (D.L.).

130 Prekonoz, district de Sfrlig, Yougoslavie (D.L.).

131 D'après D.L., Niševac, district de Sfrlig, Yougoslavie.

132 Chez D.L. un mezra au XV^e s., devenu village au XVI^e siècle. Non précisé.

133 Non précisé.

134 Podgore, district de Vidin, Bulgarie.

135 Drazinci, district de Vidin, Bulgarie.

136 Le nom n'est pas clair.

137 Kladorup, district de Vidin, Bulgarie.

138 Dolna Bela rečka, district de Mihalovgrad, Bulgarie.

1	2	3	4	5	6	7	8
<i>Nahiye-i Feth-ul-Islâm - 3 villages</i>							
Gorna Turia ¹³⁹			3	5 (3 cél.)	8	415	160
Ponor ¹⁴⁰			1	2 célib.	3	162	116
Šajna ¹⁴¹			1	2 célib.	3	134	116

Nahiye-i Timok - 6 villages

Gorna Petruše ¹⁴²			5	14 (11 cél.)	19	879	164
Virba ¹⁴³			2	2 (1 célib.)	4	269	140
Yavorofça ¹⁴⁴			2	3 (2 célib.)	5	321	124
Turçena Senik ¹⁴⁵			1	1 célib.	2	130	116
Zukofça ¹⁴⁶			2	3 (2 célib.)	5	313	160
Vasil ¹⁴⁷			5	8 (6 célib.)	13	472	140

Nahiye-i Polomie - 6 villages

Izvor ¹⁴⁸			24	33 (20 cél.)	57	1667	300
Gorna Iskomniçe ¹⁴⁹			1	2 (1 cél.)	3	158	116
Drenova ¹⁵⁰			12	17 (14 cél.)	29	885	160
Bregovište ¹⁵¹			10	12 (6 cél.)	22	909	200
Mostište ¹⁵²			1		1	77	
Pirtertime ¹⁵³			1	1	2	126	112

139 Chez D.L. il y a une localité nommée Turija, au Nord de Plavna, district de Krajna.

140 Non précisé.

141 Disparu (D.L.). D'après la tradition populaire, à proximité du village de Manastirica, district de Kijuc, Yougoslavie.

142 Probablement Petruša, district de Timok (D.L.), Yougoslavie.

143 Cf. notice 85.

144 Non précisé (cf. D.L.).

145 La lecture de cette dénomination n'est pas très sûre.

146 Zukovac, district de Timok (D.L.), Yougoslavie.

147 Vasil, district de Timok, (D.L.), Yougoslavie.

148 Izvor, district de Vidin, Bulgarie.

149 Non précisé.

150 Probablement Drenovec, district de Vidin, Bulgarie.

151 Probablement Bregovo, district de Vidin, Bulgarie.

152 Novo selo, district de Vidin, Bulgarie (D.L.).

153 Non identifié.

Ce tableau permet les observations suivantes :

Avant tout, en se basant sur ces renseignements, on devrait admettre qu'il n'y avait pas d'atmacacı dans le sancak de Vidin¹⁵⁴. Tous les fauconniers semblent être des détenteurs de baştina, c'est-à-dire jouissant d'un complexe de biens immobiliers, exemptés d'impôts. Le nombre total des fauconniers actifs et de réserve s'élevait à 706 personnes. Parmi elles, 238 étaient des çakırcı (96 actifs et 142 de réserve, dont 67 mariés et 75 célibataires). Le nombre des şahinci s'élevait à 470, dont 187 actifs et 231 de réserve (dont 114 mariés et 167 célibataires). La répartition des localités comportant des fauconniers dans les diverses nahies était la suivante :

Nahiy e	Villages avec fauconniers	Villages avec şahinci	Villages avec çakırcı şahinci et	Villages avec çakırcı
Çerna Reka	34	13	9	12
Krivina	13	1		12
İsfirlik	5			5
Zagorie	6	6		
Timok	6	6		
Feth-ül-islâm	3	3		
Polomie	6	6		

Dans la première nahie 9 villages comportent simultanément des şahinci et des çakırcı.

154 Peut-être s'agit-il d'un lapsus calami dans la publication de D. Bojanic-Lukac, «Negotinska Krajina u vrene turske vladavine - na osnovu izvora iz XVI veka.» *Glasnik Etnografskog Muzeja u Beogradu*, 31-32, 1968-1969, p. 93-94. L'auteur affirme que, d'après les données de 1569 qu'il a utilisées, dans le sancak de Vidin il y aurait eu 468 fauconniers et 238 dresseurs d'éperviers (atmacacı). Comme le total revient au même nombre (706 personnes) que celui mentionné dans le defter des bazdaran, étudié dans le présent article, au sujet des çakırcı et des şahinci dans le sancak de Vidin, il est évident que les 238 atmacacı, dans la publication de Lukač, ne sont que des çakırcı. Les informations de Lukač sont reprises par O. Zirojević. *Tursko vojno uređenje u Srbiji 1459-1683*, Beograd, 1974, p. 213-214.

Selon le nombre des fauconniers dans les diverses localités, la répartition était la suivante : 1 village (Izvor, nahie de Polomie) comportant 57 personnes, 2 villages ayant plus de 30 fauconniers (Podgoriče et Sirmofça, nahie-i Çerna Reka), 7 villages (Kırteniçe, Istopanie, Hırkovište et Iržana, nahie de Çerna Reka, Iskrovençe, nahie Krivina, et Drenova avec Bregovište, nahie de Polomie ayant 20 à 30 personnes, 7 villages comportant de 10 à 20 personnes, 29 villages de 5 à 10 personnes, 2 villages d'une seule personne et les autres comportant de 2 à 5 personnes. La plupart des villages, à l'exception de ceux des nahies de Zagorie et de Polomie, se trouvent aujourd'hui sur le territoire de la Yougoslavie.

A la différence de la liste des fauconniers en Roumélie, inscrits sur le registre, là le recenseur a relevé les obligations fiscales des fauconniers inscrits dans chaque village. Il est évident que ne sont mentionnées que les sommes collectées au profit du fisc par l'entremise des doğancıbaşı, c'est-à-dire l'ispence et le cizie des réserves des spahi, les taxes incidemment collectées du groupe «bad-i heva» (arus, yava ve kaçkun, beyt-ül mal), niyabet, pour le non-accomplissement de la livraison d'oiseaux de chasse «mürde beha» (inférieure à la somme légale), parfois l'impôt sur les moulins et fort fréquemment sur les moutons, c'est-à-dire lorsque le troupeau comportait plus de 100 bêtes. Ces renseignements fournissent certains indices sur l'impôt concernant les moutons. Ayant en vue que cet impôt était collecté des fauconniers à raison d'un akçe pour deux têtes de bétail, lorsque le nombre des moutons était supérieur à 100, peut être établi approximativement le nombre des moutons que possédaient les fauconniers. Dans notre tableau nous n'avons indiqué que le nombre de moutons frappés d'impôt, c'est-à-dire ceux dont le nombre était supérieur à 100. Toutefois, il est difficile d'établir si la somme prévue, particulièrement lorsqu'elle était plus importante, visait une ou plusieurs personnes possédant des troupeaux comportant plus d'une centaine de moutons. De là l'impossibilité de déterminer le nombre exact des moutons que possédaient les fauconniers dans une localité donnée. De tout cela est incontestable seulement un fait : que dans de nombreuses localités du sancak de Vidin les fauconniers n'étaient pas étrangers à l'élevage de menu bétail, ce qui leur procurait naturellement de meilleures conditions de vie. Parmi les villages que nous avons cités et dont les indices

laissent présager un élevage ovin fort développé parmi les fauconniers, doivent être indiquées 9 de ces agglomérations.

Dans deux des villages est relevé le revenu des moulins dont les propriétaires étaient les fauconniers locaux. La meunerie, en tant qu'occupation complémentaire, contribuait de toute évidence à rehausser le bien-être de la catégorie des fauconniers. Ces renseignements, ainsi que ceux concernant les divers nombres de moutons chez les différents fauconniers suggèrent jusqu'à un certain point les différences existant entre leurs biens.

Les plus importants revenus des taxes et des impôt collectés des fauconniers au profit du fisc, sont indiqués dans les villages comptant le plus grand nombre de ces fauconniers: Izvor, avec 1667 akçe (57 fauconniers), Podgoriçe avec 1320 (38 fauconniers) et İstôpanie avec 1210 akçe (28 fauconniers), suivi par Yatılı - 1103 akçe (28 fauconniers).

Tous les fauconniers actifs et de réserve enregistrés dans le sancak de Vidin étaient non-musulmans. Il est parfaitement clair que dans cette région aussi c'était principalement la population locale non-musulmane qui accomplissait ce service si difficile et si nécessaire au pouvoir. Sous ce rapport, le sancak de Vidin dépasse celui de Nikopol. De tous les fauconniers et dresseurs d'éperviers enregistrés dans le defter cité en tant que détenteurs de baştina et bénéficiant d'allègements fiscaux en Roumélie (1424 personnes), cette catégorie comportait le plus grand nombre (et était représentée seulement par les fauconniers) dans le sancak de Vidin : 706 personnes, suivie par celle du sancak de Nikopol : 642 personnes. (avec les dresseurs des éperviers). Une telle participation massive de la population du territoire des anciens royaumes de Tîrnovo (la Bulgarie du tîzar Şişman) et de Vidin (la Bulgarie d'Ivan Stracimir) n'est pas fortuite. Il est fort probable que la fauconnerie y avait été déjà développée et que, comme il était habituel dans d'autres localités, les Turcs aient conservé l'ordre existant avant leur conquête. Le nombre imposant des fauconniers et des dresseurs d'éperviers dans cette région peut être expliquée par la politique du pouvoir ottoman d'élargir durant la période initiale de leur domination ses assises sociales dans les régions vulnérables, en assurant à diverses catégories de la population locale un statut moins dur, afin de pouvoir compter sur ses services pour mieux contrôler et défendre

ces régions ou bien pour les besoins de la classe dirigeante. Dans les sancak de Tîrnova et de Vidin existaient de nombreuses personnes appartenant à ces catégories, tels que les valaques, les martolos, les voynouks, etc. En cette vue, la présence des fauconniers, détenteurs de baştina, ne semble pas être un phénomène isolé dans ces contrées.

Le registre examiné dans le présent article est un document particulièrement précieux non seulement par les données sur une catégorie spéciale de population en Roumélie, mais encore par celles qui concernent l'histoire des localités et en partie - l'aspect démographique et ethnique de certaines régions.

Il est évident, d'après ces données, que dans certains cas le recenseur mentionne des localités récemment formées. Le cas du village Balaban dans le sancak de Nikopol est très significatif sous ce rapport : il porte le nom d'un de ses fondateurs remplissant le service de dođancı avec ses 4 fils. De même le village de Sokolar (nahiye-i İvraca) est mentionné avec l'observation «hariç-ez-defter», ce qui veut dire que le recensement précédent n'avait pas marqué ce village pour la raison qu'à l'époque il n'aurait pas existé.

Cette importante source nous permet d'élargir nos connaissances sur l'étendue territoriale de la fauconnerie. Grâce à elle on pourrait déjà affirmer que cette activité qu'on connaissait surtout par des données concernant la Thrace Orientale et le littoral de la mer Egée, la partie méridionale de la Macédoine de Vardar et la Bulgarie du Nord-Ouest, existait encore dans beaucoup de contrées de la Bulgarie du Nord et du Nord-Est.

XV. VE XVI. YÜZYILLARDA NİĞBOLU (NİKOPOL) VE VİDİN SANCAĞINDA DOĞANCILIK

Osmanlı tahrir defterlerinden alınmış bilgilere dayanan bu makalede doğancılığın iki sancakta durumu ve gelişmesi üzerine ışık tutulur. Yazar, giriş kısmında her şeyden önce Sofya Osmanlı arşivleri belgesel verilerinden olduğu gibi, şimdiye dek yayımlanmış bazı Türk ve başka arşivlerdeki belgelerden yararlanarak doğancılar teşkilâtının yapısı ve niteliklerini gösterdikten sonra Sofya

Doğu belgeleri koleksiyonunda XV. yüzyıla değin defterlerde ve İstanbul'dan XVI. yüzyıla değin bir defterde Niğbolu (Nikopol) ve Vidin sancağında doğancılar hakkındaki bilgileri incelemektedir.

Yazar, bilgilerin, başına sahibi taşra doğancı ve atmacacılarının terkihi, sayısı ve yayılımı ve görevlerinin babadan oğula geçme yoluyla sürdürüldüğü konusunu aydınlattıkları için özel bir önem taşıdıklarını belirtmektedir.

Araştırmalar, Vidin sancağı başına sahibi doğancılarının sadece gayrimüminlerden oluştuğunu gösteriyorsa da, Niğbolu (Nikopol) sancağında durum farklıdır. Niğbolu'da doğancıların bir kısmı (ki aralarında müslümanlığı kabul etmiş olanlar da vardır), atmacacıların ise hepsi müslümandır.

Bu özel kategorilerin devlet hazinesine olan borçları ve görevleri ile yedek kategoriler arasındaki farklar konusu da incelenmiştir.

İstanbul tahrir defterine dayanılırsa, baştine sahibi doğancıların, Rumeli'nin sözü geçen bu iki sancağında 1560'larda en çok sayıda oldukları fikrine varılabilir.